



Assurance et Banque

Atouts Drones

Une solution sur mesure
pour protéger efficacement
l'aéronef et la responsabilité
du pilote



L'offre Atouts Drones d'AXA Entreprises s'adresse aux exploitants d'aéronefs civils professionnels :



La plupart des opérateurs de drones civils professionnels sont aujourd'hui spécialisés dans l'observation, pour des fonctions aussi variées que la prise de vues aériennes, la cartographie/contrôle de cultures, la planification urbaine, le bilan thermique des bâtiments ou encore l'inspection des lignes électriques. L'offre Atouts Drones couvre l'ensemble de ces usages en assurant à la fois le drone ainsi que le matériel embarqué et la responsabilité civile du pilote.

L'offre Atouts Drones

en bref

La garantie « Dommages aux biens » assure votre aéronef et le matériel embarqué aussi bien en vol qu'au sol.

Les principaux risques encourus sont les chutes, les chocs et les collisions qui peuvent affecter votre drone en cours de vol.

En option, la garantie « Responsabilité Civile » couvre votre responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers.

Conformément à la réglementation, l'usage professionnel d'un drone civil nécessite que l'exploitant de drone soit couvert pour sa responsabilité civile. Les contrats actuels Responsabilité civile Entreprise excluent l'usage des drones.

D'autres options de l'offre Atouts drones vous permettent d'adapter votre contrat à vos besoins et à votre activité.

- L'option « **Pertes d'exploitation** » vient compenser la perte de chiffre d'affaires provoquée par l'indisponibilité du drone suite à un sinistre garanti : vol, chute...
- L'option « **Frais supplémentaires** » vous permet d'être remboursé des investissements (location de matériel...) réalisés dans le but de maintenir votre chiffre d'affaires suite à un sinistre garanti.

“ L’offre Atouts Drones a vocation à couvrir à la fois le drone et l’activité de l’exploitant lors de l’utilisation du drone. ”

							
Éléments garantis ⁽¹⁾	Dommages (bris, panne, casse, attentats...)	Vol	Responsabilité Civile	Responsabilité Environnement	Protection Juridique	Pertes d’exploitation	Assistance / Services
Aéronef 	✓	✓					✓
Télécommandes 	✓	✓					✓
Matériel embarqué 	✓	✓					✓
Fautes multiples 			✓ En option	✓ En option	✓ En option		✓
Pertes financières 						✓ En option	✓
Frais supplémentaires 						✓ En option	✓

(1) Selon les conditions contractuelles.

L'offre Atouts Drones d'AXA Entreprises s'adresse aux exploitants d'aéronefs civils professionnels :



Risques couverts en inclusion

Choc, chute, crash	Événement externe, dysfonctionnement d'une machine
Dommages électriques	Dégâts subis par du matériel à cause d'une source électrique défectueuse
Vol/Vandalisme	Malveillance d'origine humaine
Incendie/Explosion/Risques Divers	Événements accidentels affectant vos biens
Dégâts des eaux	Détérioration d'un bien dû à l'action non contrôlée de l'eau
Événements Climatiques	Conditions météorologiques anormales affectant vos biens
Attentats et actes de terrorisme	Acte de violence publique prémédité visant à l'instauration d'un climat d'insécurité

En option

Responsabilité Civile	Prise en charge des dommages causés à autrui
Protection juridique & assistance	Prise en charge des frais nécessaires à la défense. Accompagnement en cas de procédure amiable ou judiciaire
Pertes d'exploitation	Prise en charge de la perte de marge brute suite à un événement garanti
Frais supplémentaires	Prise en charge des frais supplémentaires engagés suite à un sinistre garanti pour poursuivre l'activité

EXEMPLES DE SINISTRES



Lors d'une compétition d'athlétisme, une sportive est blessée par un drone utilisé pour filmer la compétition.

Solution AXA⁽¹⁾ : Grâce à la garantie Responsabilité Civile Atouts Drones, les dommages corporels sont pris en charge.



Un drone d'une valeur de 5000 € chute lors de la réalisation d'un tournage photo.

Solution AXA : la garantie Dommages d'Atouts Drones couvre les chocs et la chute de votre drone et de son matériel embarqué.

“ L’offre Atouts Drones a vocation à couvrir à la fois le drone et l’activité de l’exploitant lors de l’utilisation du drone. ”

Principales exclusions du contrat

Votre contrat n’assure pas les dommages :

- Aggravés par le non-respect d’une réglementation en vigueur
- Dus à un mauvais état ou entretien connu de l’assuré
- Subis par les biens assurés suite à déroutement ou prise illicite de possession ou exercice illicite de contrôle d’aéronef en cours de vol
- Les smartphones et tablettes servant au pilotage
- Les pièces détachées
- Dans le cas d’activité de loisir ou d’expérimentation

La responsabilité civile ne s’applique pas :

- Aux dommages immatériels non dus à des dommages corporels ou matériels garantis
- Dans le cadre d’un usage hors de la garde de l’assuré
- Aux amendes
- Aux atteintes à l’image et/ou la vie privée
- A la violation des réglementations et lois en vigueur

La garantie Défense – Recours ne s’applique pas pour des litiges :

- Relevant du pénal
- Non liés aux risques garantis
- Où l’assuré a fait volontairement des déclarations inexactes sur les faits

Activation du contrat*

*Selon le Code des assurances

En cas de résiliation*

*Selon le Code des assurances

Disponibilités des services

- Les services sont disponibles à la date d’effet du contrat.

Conditions d’application des garanties

- L’exploitant doit s’assurer que le vol est compatible avec les conditions du Manuel d’Activités Particulières (MAP).

Modalités en cas de sinistres

- Vous disposez de 5 jours ouvrés pour déclarer un sinistre (et de 2 jours en cas de vol).
- Prendre les mesures nécessaires pour limiter l’importance du sinistre.
- Attendre l’accord écrit d’AXA pour débiter des réparations.

Durée de vie du contrat

- Ses effets débutent à la date indiquée.
- S’il s’agit d’un contrat à tacite reconduction, il est reconduit chaque année si non-dénonciation.

Modalités légales de résiliation du contrat

- La demande de résiliation doit se faire par recommandé.
- Elle doit respecter le préavis prévu par le contrat.

POINT D’ATTENTION

Pour une meilleure protection, nous vous recommandons fortement de souscrire une garantie responsabilité civile à hauteur d’au moins 4M d’euros pour couvrir au mieux un éventuel sinistre corporel majeur.



CONTACTS D’URGENCE

Numéro service Crise Majeure

01 55 92 22 95

Les services inclus dans l'offre Atouts Drones :



Alerte Météo ⁽¹⁾

En cas de risque météo, vous bénéficiez d'un dispositif d'information personnalisé pour le ou les sites de votre entreprise :

- **Des avis de risque météo par e-mail et SMS**, gradués en fonction du niveau de risque et, finement localisés sur votre ou vos sites.
- Depuis votre Espace Client Entreprise, **un accès à l'évolution des événements en temps réel** sur la carte météo géolocalisée.
- **Des conseils en ligne** pour protéger vos sites, votre matériel, vos collaborateurs et vos véhicules.



Soutien aux Victimes d'accidents corporels graves ⁽²⁾

En cas d'accident corporel dont vous êtes responsable, subi par l'un de vos salariés ou par un tiers, une équipe de spécialistes dédiée mettra tout en œuvre pour trouver avec lui les solutions les plus adaptées à sa situation.

Des prestations pourront être mises en place pour l'assister dans certaines tâches de la vie quotidienne : aide à domicile, garde d'enfants, soutien psychologique, aménagement de l'habitation, bilan professionnel...



Crise Majeure ⁽²⁾

Avec le **SERVICE CRISE MAJEURE**, AXA vous accompagne* 24/7 en cas de crise majeure subie par votre entreprise. Quatre prestations vous sont alors proposées :

- **Conseils en communication de crise par une agence spécialisée qui vous aide dans des délais très courts**, à mettre en œuvre un plan de communication complet pouvant comprendre une veille médiatique, une cellule de crise, des communiqués externes à destination du grand public et des médias.
- **Mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée pour remplacer la plateforme existante ou gérer le surplus d'appels de vos clients**, mais aussi pour rassurer vos clients et partenaires.
- **Informations juridiques** dans les domaines du droit social et de la relation client/fournisseur afin de prendre les bonnes décisions.
- **Soutien psychologique grâce à un service d'écoute par des psychologues 24/7**, pour les personnes subissant un stress suite à un événement majeur au sein de l'entreprise.

*Dans la limite des termes et conditions des Dispositions Générales du Service Crise Majeure ; l'application du service n'emportant pas acquisition de la garantie



Espace Client Entreprises ⁽¹⁾

Retrouvez vos documents contractuels (conditions générales, conditions particulières...)

⁽¹⁾ Service soumis à conditions. Consultez votre distributeur pour plus d'informations

⁽²⁾ Sous réserve d'éligibilité

“ L’offre Atouts Drones a vocation à couvrir à la fois le drone et l’activité de l’exploitant lors de l’utilisation du drone. ”

Pourquoi l’offre Atouts Drones est-elle citoyenne ?

✓ Parce qu’elle fait rimer assurance et confiance.

- **AXA met à votre disposition un référent unique, expert dans le domaine des drones.** En cas de sinistre, ce référent suit personnellement la gestion de votre dossier et vous accompagne au mieux et en toute transparence, dans le règlement de votre sinistre.
- Comme une crise majeure suite à une chute de drone professionnel peut mettre en péril l’image de marque de votre entreprise et donc vos emplois, **AXA vous accompagne dans la gestion de cette crise. Tout est fait pour vous permettre de relancer votre activité** : intervention d’une agence de communication, service d’écoute par des psychologues et informations juridiques.

✓ Parce qu’elle encourage vos comportements responsables et vous protège contre les risques d’aujourd’hui.

- AXA vous alerte en cas de mauvaises conditions météorologiques pour vous permettre de préparer votre plan de vol, ou renoncer à celui-ci si le temps le nécessite. **Si votre activité est située dans une zone exposée, vous recevez des conseils de prévention ainsi que des alertes météo par SMS et e-mails sur les risques de tempête, d’orage et de canicule.**

✓ Parce qu’elle vous permet de préserver votre énergie et celle de la planète.

- **Moins de papier, moins de complexité !** Avec l’offre Atouts Drones, vous recevez les conditions générales de votre contrat directement dans votre messagerie électronique.

✓ Parce qu’elle favorise la solidarité.

- **AXA soutient le développement d’un nouveau métier** en assurant les exploitants de drones qui ne l’étaient pas jusqu’alors.



Votre interlocuteur AXA



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres
citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de
chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur [axa.fr](https://www.axa.fr)